

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Ministère délégué auprès du ministre de l'Europe et des
Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur et de
l'Attractivité

Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Solidarités et de
la Santé, chargé de l'Enfance et des Familles

Les Ministres

Paris, le

09 NOV. 2021

Monsieur le Directeur général,

Par courrier du 21 avril 2021, le Gouvernement français vous a exprimé son souhait de faire accéder la France au statut de « Pays pionnier » de l'Alliance 8.7 – Partenariat mondial contre le travail des enfants, le travail forcé, la traite des êtres humains et l'esclavage contemporain.

Conformément au cahier des charges des pays pionniers de l'Alliance 8.7, après consultation des ministères concernés, réunis en formation interministérielle le 2 novembre 2021 et après consultation des parties prenantes associées à la démarche le 14 octobre 2021, le Gouvernement français a le plaisir de vous adresser sa *Stratégie nationale d'accélération*. Elle est le fruit d'un processus de co-construction nourri, associant les parties prenantes françaises, européennes et internationales. Ce processus s'est composé d'une première phase de recensement, suivie d'une seconde phase de planification des actions à conduire.

.../...

Monsieur Guy RYDER

Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT)

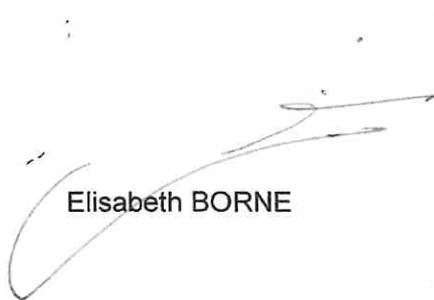
Conformément au cahier des charges des pays pionniers de l'Alliance 8.7, trois axes de progrès, chacun décliné en trois à quatre priorités et une dizaine d'actions concrètes, sont proposés :

1. Accroître la prévention par le renforcement de la capacité à agir des parties prenantes
2. Mieux protéger les victimes en marquant des progrès dans la détection, la prise en charge et la réparation
3. Donner à notre action une impulsion européenne et internationale, ambitieuse et exigeante

Leur réalisation sera évaluée à intervalles réguliers par un organe dédié rassemblant des représentants de l'ensemble des parties prenantes sous l'égide de la Déléguée du Gouvernement auprès de l'OIT, Haut-fonctionnaire en charge de l'effort d'accélération.

Le déploiement de la Stratégie nationale d'accélération poursuivra ainsi la dynamique inclusive et évolutive adoptée tout le long de son élaboration.

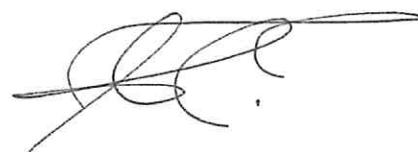
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre haute considération.



Elisabeth BORNE



Franck RIESTER



Adrien TAQUET

PJ :

- La lettre d'intention du Gouvernement français
- La Stratégie nationale d'accélération de la France
- Les cahiers de contributions des parties prenantes
- Le tableau de suivi des priorités et des actions

Monsieur Guy RYDER

Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT)